

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget supplémentaire 1998 du budget principal a été arrêté à la somme de 1 534 214 198,06 F équilibré en dépenses et en recettes. Ce budget supplémentaire, établi en M 14 :

- reprend les résultats à la clôture de l'exercice 1997,
- reporte les sommes engagées pendant l'année 1997 restant à réaliser en dépenses et en recettes,
- affecte à l'investissement l'excédent disponible dégagé par la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 1997 (410,65 MF),
- modifie l'affectation des crédits ouverts et propose de nouvelles inscriptions.

Les résultats à la clôture 1997 sont ressortis en excédent de 519,072 MF pour le fonctionnement et en déficit de 504,848 MF pour l'investissement. Compte tenu des reports de dépenses (446,375 MF) et de recettes (449,991 MF), le disponible à affecter au budget supplémentaire 1998 ressort à 17,840 MF.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du budget supplémentaire 1998.

Budget supplémentaire 1998 - budget principal - équilibre général (en F) - tableau n° 1 -

Libellés	Dépenses	Recettes
investissement		
reports	351 468 529,08	445 665 752,83
propositions nouvelles	127 750 995,41	538 401 544,82
dont dépenses imprévues	298 726,89	
dont virement de la section de fonctionnement		-12 000 000,00
dont affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement		410 650 549,41
dont emprunts		8 500 000,00
sous-total	479 219 524,49	984 067 297,65
déficit d'investissement reporté	504 847 773,16	
total investissement	984 067 297,65	984 067 297,65
fonctionnement		
reports	94 906 734,77	4 325 539,27
propositions nouvelles	44 589 616,23	26 749 619,88
dont dépenses imprévues	915 818,08	
dont virement à la section d'investissement	- 12 000 000,00	
sous-total	139 496 351,00	31 075 159,15
excédent de fonctionnement reporté		519 071 741,26
affectation à l'investissement	410 650 549,41	
total fonctionnement	550 146 900,41	550 146 900,41

total du budget supplémentaire	1 534 214 198,06	1 534 214 198,06
--------------------------------	------------------	------------------

Outre les aspects techniques et comptables, ce budget supplémentaire est marqué par des inscriptions très significatives. Ce sont, par exemple, 17,4 MF de prévisions fiscales supplémentaires attendues au titre des rôles supplémentaires mais également 15 MF de dépenses supplémentaires pour le déneigement et la gestion des ordures ménagères ; 26,2 MF pour des acquisitions de locaux ou de terrains, 18 MF pour les travaux de réalisation de l'Ecole normale supérieure-lettres à Gerland ; 11 MF affectés au solde du déficit du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ; 7 MF devront aider au développement de l'aéroport de Satolas. Parallèlement, des réajustements de crédits sont opérés afin de mieux faire correspondre les inscriptions aux réalisations. Ainsi, une diminution des dépenses de l'ordre de 75 MF est enregistrée.

Cependant, le financement de ce budget supplémentaire doit être complété par une augmentation du programme d'emprunt de 8,5 MF et une diminution du virement de la section de fonctionnement de 12 MF.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT -

- Les dépenses -

Les inscriptions au budget supplémentaire s'établissent à 139,496 MF dont 94,907 MF au titre des reports et 44,589 MF pour les propositions nouvelles.

Les principaux postes de dépenses relèvent de l'habitat (42,426 MF) du développement économique (26,378 MF) et de l'écologie urbaine (16,737 MF).

Budget supplémentaire 1998 - dépenses de fonctionnement (en F) - tableau n° 2

Domaines d'intervention	Reports	Propositions nouvelles	Total
développement économique et emploi	19 276 102,46	7 102 500,00	26 378 602,46
offres de sites	4 496 306,28	5 600 000,00	10 096 306,28
opérations d'urbanisme "économique"	11 070 000,00		11 070 000,00
action économique	3 385 000,00	662 500,00	4 047 500,00
rayonnement du Grand Lyon		840 000,00	840 000,00
études et prestations diverses	324 796,18		324 796,18
grands équipements d'agglomération	4 183 635,25	1 355 325,25	5 538 960,50
déplacements urbains	408 814,13	2 034 735,00	2 443 549,13
tronçon nord du périphérique	30 178,50	1 993 000,00	2 023 178,50
actions de proximité	17 580,22		17 580,22
transports en commun	69 393,24		69 393,24
gestion trafic - signalisation lumineuse	123 663,23		123 663,23
études, honoraires, prestations diverses	162 553,79	41 735,00	204 288,79
réfection de tranchées	5 445,15		5 445,15
habitat et politique de la ville	53 926 002,03	- 1 500 000,00	42 426 002,03
habitat	21 497 093,21	- 6 000 000,00	15 497 093,21
développement social urbain	11 058 107,38	- 5 500 000,00	5 558 107,38
offices d'HLM	20 000 000,00		20 000 000,00
études, prestations et frais divers	1 370 801,44		1 370 801,44
aménagement urbain	6 923 620,17	541 034,76	7 464 654,93
plan d'aménagement d'ensemble	84 987,45		84 987,45
ZAC - travaux et participations		741 034,76	741 034,76
centralité et urbanisme commercial	1 388 972,80	-200 000,00	1 188 972,80
structures d'agglomération	4 000 000,00		4 000 000,00
études et prestations diverses	1 449 659,92		1 449 659,92
écologie urbaine	1 592 837,91	15 144 000,00	16 736 837,91
propreté	597 648,01	15 144 000,00	15 741 648,01
écologie	956 492,60		956 492,60
frais divers et école de la propreté	38 697,30		38 697,30

incendie et secours	33 758,53	0,00	33 758,53
maintenance, renouvellement et logistique	1 248 362,80	3 450 000,00	4 698 362,80
batiments	1 018 572,32	3 450 000,00	4 468 572,32
informatique et diverses prestations	172 863,88		172 863,88
ouvrages d'art	23 600,00		23 600,00
meubles et matériels	27 226,48		27 226,48
véhicules (voirie, propreté et DIS)	6 100,12		6 100,12
ressources humaines	262 116,75	0,00	262 116,75
masse salariale	37 054,00		37 054,00
conditions de travail et médecine du travail	135 064,15		135 064,15
communication interne, fêtes et cérémonies	6 127,24		6 127,24
formation	25 457,56		25 457,56
recrutement	50 652,00		50 652,00
accidents du travail (voirie, propreté, DIS)	860,75		860,75
affaires sociales - restaurant administratif	6 901,05		6 901,05
logistique	414 335,32	0,00	414 335,32
frais d'impression, annonces et insertions	47 462,78		47 462,78
vêtements de travail	66 112,40		66 112,40
diverses prestations et fournitures	300 760,14		300 760,14
finances et contrôle de gestion	1 763 011,00	2 600 000,00	4 363 011,00
subventions	1 763 011,00		1 763 011,00
dotation de solidarité aux communes		2 600 000,00	2 600 000,00
secrétariat général	819 983,12	2 500 000,00	3 319 983,12
juridique et contentieux		2 000 000,00	2 000 000,00
démarche de progrès	819 983,12	500 000,00	1 319 983,12
communication	31 211,97		31 211,97
sous-total (hors mouvements financiers)	90 883 791,44	23 227 595,01	114 111 386,45
mouvements financiers	4 022 943,33	21 362 021,22	25 384 964,55
frais financiers, dette, trésorerie		- 2 700 000,00	- 2 700 000,00
annulations sur exercice antérieur		7 559 005,70	7 559 005,70
eaux pluviales	3 103 719,23		3 103 719,23
subventions au Département pour collèges	560 000,00		560 000,00
frais divers (créances, irrécouvrables, indemnité comptable ...)	142 870,63		142 870,63
taxe d'usage des abattoirs	74 370,47		74 370,47
impôts indirects et autres TVA	141 983,00	412 605,00	554 588,00
dotations aux amortissements		16 887 550,97	16 887 550,97
sorties de patrimoine		10 287 041,47	10 287 041,47
dépenses imprévues		915 818,08	915 818,08
virement à la section d'investissement		- 12 000 000,00	- 12 000 000,00
total général	94 906 734,77	44 589 616,23	139 496 351,00

Vous trouverez ci-dessous le commentaire du tableau :

- le développement économique et l'emploi (26,378 MF) :

Une convention a été passée avec le ministère de l'équipement à la suite de la délibération 1997-1996 du 9 juin 1997, précisant le montant de la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 11,070 MF pour l'aménagement de la RN 6 dans le plan d'aménagement d'ensemble de Mi-Plaine à Saint Priest.

Par ailleurs, le report de 2,485 MF destiné au syndicat intercommunal du val de Saône doit permettre de finaliser l'implantation d'une pépinière d'entreprises de production et de services dans le canton de Neuville sur Saône.

Le Grand Lyon élargit son champ d'action économique en créant avec la région Rhône-Alpes, les communes de Saint Etienne, Grenoble, Chambéry et Annecy un réseau de villes dont les groupes de travail analyseront les possibilités d'implantation et de développement des industries stratégiques, biotechnologiques et numériques. La communauté urbaine de Lyon, maître d'oeuvre, investira pour sa part 0,662 MF dans ce projet.

La coopération mise en place depuis 1994 avec notamment le continent africain se poursuit en 1998 avec l'envoi de deux bennes à ordures à Bamako, au Mali, et d'une benne à ordures et d'une balayeuse à Lomé, au Togo. Des missions d'expertise complémentaires sont prévues (0,0540 MF). La ville de Santiago, au Chili, bénéficiera quant à elle de l'expérience de la Communauté urbaine en matière de développement social urbain : le coût de l'opération s'élève à 0,300 MF dont 0,150 MF pris en charge par l'Etat.

Enfin, la mission Perrache Confluent se voit doter de 14,608 MF de crédits de fonctionnement dont 11,092 MF pour des études de diagnostic, la préparation d'une exposition, l'élaboration du plan de développement, de plans de communication, de maquettes d'aide à la décision, l'indemnisation des cabinets d'architecte,

- les grands équipements d'agglomération (5,539 MF) :

Il ne sera pas possible en 1998 de réaliser à 100 % les perspectives de développement sur les pôles textiles de Lyon-Vaise et d'Ecully. Par ailleurs, la subvention à verser à la société LOGIREL dans le cadre de la construction de la résidence de l'Ecole normale supérieure à Gerland sera limitée cette année à 5,750 MF. Un redéploiement des financements de l'ordre de 5,00 MF peut donc être effectué au second semestre sur les projets de développement de l'aéroport de Lyon-Satolas (7,00 MF) et pour une mission d'assistance sur le réseau métropolitain de télécommunication (0,600 MF),

- les déplacements urbains (2,443 MF) :

Les frais de communication nécessaires depuis la réouverture en régie du tronçon nord du périphérique constituent l'essentiel des dépenses supplémentaires de ce domaine,

- l'habitat et la politique de la ville (42,426 MF) :

Par délibération du 16 décembre 1997, vous avez décidé d'apporter un soutien particulier aux organismes et offices d'HLM communautaires. Pour verser cette dotation complémentaire, après acceptation d'un plan d'action à moyen terme, 20 MF ont été reportés sur l'exercice 1998.

Le développement social urbain nécessite, pour sa part, 5,558 MF de budget supplémentaire pour la démolition du quartier de la Thibaude à Vaulx en Velin, les espaces extérieurs du centre commercial de Meyzieu, l'aménagement des abords du centre commercial à Pierre Bénite et du quartier Pot Caron à Vaulx en Velin, la résorption de la cité Baumer à Vaulx en Velin.

En ce qui concerne l'habitat, l'inscription au budget supplémentaire porte sur 15,497 MF dont 10,303 MF au titre de l'habitat adapté et des surcoûts fonciers et 5,194 MF pour les opérations programmées d'amélioration de l'habitat,

- l'aménagement urbain (7,465 MF) :

Le solde de subvention correspondant aux missions à réaliser par l'Agence d'urbanisme pour le POS en 1997 n'a pu être versé qu'en début d'année pour un montant de 4,00 MF. 1,164 MF a été reporté pour poursuivre les études entreprises sur le secteur des pentes de la Croix-Rousse sur le thème de la centralité et de l'urbanisme commercial.

Un rapport vous est présenté ce jour pour le versement anticipé de la participation de la Communauté urbaine dans le cadre de la ZAC "Moncey Saint Jacques", située dans le 3^e arrondissement de Lyon (0,741 MF),

- l'écologie urbaine (16,737 MF) :

Les études initiées dans le domaine de l'écologie en 1997 et dont les conclusions ne sont intervenues qu'en 1998 concernaient notamment les risques d'inondation (0,349 MF), la réalisation de modélisation dans le domaine de l'air (0,300 MF).

Le lavage des trottoirs a représenté un report de crédit de 0,406 MF. Les dépenses supplémentaires de nettoyage concernent l'organisation de la Coupe du monde de football (0,700 MF) et la prise en charge en début d'année du boulevard Laurent Bonnevey rétrocédé par la direction départementale de l'équipement à la Communauté urbaine (0,423 MF).

Par ailleurs, les crédits alloués au budget primitif pour la collecte des ordures ménagères s'avèrent insuffisants. Pour le maintien du niveau de service une dotation de 2,471 MF doit être envisagée. Les dépenses de viabilité hivernale traditionnellement réajustées au budget supplémentaire représentent un coût de 1,350 MF pour les produits de déneigement et de 3,290 MF pour le déneigement des voies.

Le remboursement à la ville de Villeurbanne des dépenses de nettoyage engagées sur le site de la ZAC "du Tonkin" en 1997 a été effectué au mois de mars pour un montant de 2,200 MF. La direction de la propreté se propose de régulariser le versement 1998 sur l'année en cours (+ 2,710 MF).

Des crédits complémentaires doivent être affectés également pour la mise en décharge des ordures ménagères qui ne peuvent pas être incinérées. Le tonnage pour l'année 1998 devrait se situer entre 18 000 et 20 000 tonnes ce qui correspond à un coût total de l'ordre de 7,000 MF, soit + 3,000 MF par rapport à l'inscription prévue au budget primitif.

Le marché passé avec l'UGAP faisant l'objet d'un recours contentieux, des retards dans la livraison de véhicules neufs ont dû être compensés par la remise en état de véhicules dont la vente avait été programmée en 1998, le coût supplémentaire pour la Communauté urbaine est de 0,200 MF.

Enfin, la hausse du prix des carburants et l'utilisation de l'aquazole se traduisent par une augmentation de 0,260 MF,

- maintenance, renouvellement et logistique (4,698 MF) :

Dans ce domaine, les reports de fonctionnement ont concerné principalement le centre d'échanges de Lyon-Perrache (1,016 MF) : 0,378 MF a été consacré à la dépose des caissons de signalisation et à la mise en place d'un système de report d'alarme du poste de police municipale, supprimé en octobre 1997, vers le poste de police nationale "spécial Perrache". 0,580 MF a été nécessaire à la vérification des spinnakers, équipements de sécurité dont le contrôle régulier est obligatoire, qui n'avait pu être réalisée en 1997 compte tenu des délais d'appel d'offres.

En ce qui concerne les propositions nouvelles d'inscriptions budgétaires, deux rapports vous sont présentés ce jour. Ils ont trait, d'une part, au déclassement de la piscine Bouilloche et à son transfert à la ville de Villeurbanne assorti d'une subvention de 3 MF, d'autre part, au fonds de concours que la Communauté urbaine doit attribuer pour la remise en état du gymnase Frédéric Mistral à l'occasion de son transfert à la commune de Feyzin (0,300 MF).

De plus, le transfert du gymnase Jacques Brel à la ville de Vénissieux, décidé par délibération du 27 janvier 1997, s'accompagne d'une subvention de 0,350 MF financée à hauteur de 0,200 MF sur les crédits d'études de la direction de la logistique et des bâtiments,

- les ressources humaines (0,262 MF) :

Il s'agit de reports de crédits au titre de la médecine du travail, de l'hygiène et de la sécurité, des recrutements et de la formation,

- la logistique (0,414 MF) :

Il s'agit uniquement des reports de fonctionnement dont 0,300 MF pour des fournitures de l'économat,

- les finances et le contrôle de gestion (6,363 MF) :

1,763 MF a été reporté pour honorer les subventions à : l'Institut national de recherche gastronomique dans le cadre du projet d'extension de l'Unité nationale séricole (0,500 MF), l'association du personnel communautaire La Gourguillonnaise (0,713 MF), la société d'HLM Gabriel Rosset, dans le cadre de son plan de redressement (0,550 MF).

L'inscription des propositions nouvelles correspond au réajustement à hauteur de 18 MF de la dotation de solidarité au profit des communes membres de la Communauté urbaine 1998, soit + 2,600 MF,

- le secrétariat général (3,320 MF) :

1,320 MF figure pour l'assistance à la démarche de progrès. 2 MF devraient permettre de faire face aux demandes de règlement contentieux notamment en ce qui concerne le tronçon nord du périphérique (0,700 MF) et aux régularisations de l'assurance en responsabilité civile de cet équipement mais aussi sur l'ensemble du budget principal (1,300 MF),

- les mouvements financiers (25,385 MF) :

Un report de 3,104 MF permet de régulariser le versement au budget de l'assainissement pour les eaux pluviales. 0,560 MF est également été reporté dans le cadre de la participation de la Communauté urbaine à la reconstruction par le département du Rhône du collège Pierre Valdo à Vaulx en Velin.

Les inscriptions nouvelles se partagent entre les mouvements d'ordre (15,174 MF) liés aux sorties de patrimoine (10,287 MF), à la dotation aux amortissements (16,887 MF), à la diminution du virement à la section d'investissement de 12 MF pour réaliser l'équilibre budgétaire et les dépenses réelles (6,188 MF). Parmi celles-ci, on distingue :

- 5,559 MF pour l'annulation, conformément aux conclusions du rapport d'expertise, du titre émis à l'encontre de la société VALORLY pour des pénalités concernant le fonctionnement de l'usine Lyon-nord,

- 2,00 MF pour l'annulation des mouvements d'ordre réalisés prématurément en 1997 pour les sorties du patrimoine de la salle des ventes des abattoirs de Corbas,

- une provision complémentaire de 0,916 MF sur les dépenses imprévues,

- 0,413 MF de TVA due sur la vente de matériel à la société CIBEVIAL et sur la perception du loyer de cette société qui bénéficie d'un crédit bail depuis le déclassement des abattoirs par la communauté urbaine de Lyon,

- une économie de 2,700 MF sur les intérêts d'emprunts.

- Les recettes -

Les recettes inscrites au budget supplémentaire s'élèvent à 31,075 MF.

La notification des rôles supplémentaires d'impôts locaux avec 17,389 MF représente 65 % des propositions nouvelles.

Budget supplémentaire 1998 - recettes de fonctionnement (en F) - tableau n° 3 -

Domaines d'interventions	Reports	Propositions nouvelles	Total
développement économique et emploi		- 9 170 000,00	- 9 170 000,00
offres de sites		- 9 320 000,00	- 9 320 000,00
rayonnement du Grand Lyon		150 000,00	150 000,00
grands équipements d'agglomération		4 415 540,00	4 415 540,00
déplacements urbains	1 055 000,00		1 055 000,00
tronçon nord du périphérique	1 055 000,00		1 055 000,00
aménagement urbain		741 034,76	741 034,76
ZAC - travaux et participations		741 034,76	741 034,76
logistique	67 985,37		67 985,37
concessions dans les cimetières			
remboursements divers et cie d'assurances	67 985,37		67 985,37
sous-total (hors mouvements financiers)	1 122 985,37	- 4 013 425,24	- 2 890 439,87
mouvements financiers	3 202 553,90	30 763 045,12	33 965 599,02
régularisation eaux pluviales		1 068 696,96	1 068 696,96
annulation de mandats		2 000 000,00	2 000 000,00
redevances d'occupation du domaine public		300 000,00	300 000,00
royalties sur mobilier urbain		41 735,00	41 735,00
fiscalité directe		17 285 000,00	17 285 000,00
taxe d'enlèvement des ordures ménagères		104 000,00	104 000,00
remboursement de frais par les budgets annexes	3 202 553,90	- 3 202 553,90	0,00
cessions de biens		25 000,00	25 000,00
cessions de biens (MO)		13 106 920,00	13 106 920,00
différences sur réalisations négatives		34 247,06	34 247,06
total général	4 325 539,27	26 749 619,88	31 075 159,15

Vous trouverez ci-dessous le commentaire du tableau :

- le développement économique et l'emploi :

L'annulation des cessions de terrains prévues au moment du budget primitif sur le secteur central de la Porte des Alpes entraîne une diminution des prévisions de recettes de 9,320 MF.

Par ailleurs, une subvention de l'Etat de 0,150 MF sera encaissée dans le cadre de la coopération de la Communauté urbaine avec Santiago du Chili,

- les grands équipements d'agglomération (4,415 MF) :

Les abattoirs ayant été déclassés, un crédit bail a été consenti à la société CIBEVIAl moyennant un loyer annuel s'élevant à 1,812 MF en 1998. Deux ventes ont été réalisées. Elles concernent du matériel cédé à la société CIBEVIAl (0,603 MF) et la salle des ventes des abattoirs vendue à la Société des viandes de Lyon (2 MF),

- les déplacements urbains (1,055 MF) :

Il s'agit du report de la participation du département du Rhône aux travaux de déviations de réseaux, des échangeurs et des aménagements du Rhône sur le tracé du périphérique nord,

- l'aménagement urbain (0,741 MF) :

Cette proposition nouvelle de recettes correspond au bilan de clôture de la ZUP de Vaulx en Velin,

- les mouvements financiers (33,966 MF) :

Les rôles supplémentaires de fiscalité (+ 17,389 MF) proviennent essentiellement de la taxe professionnelle (+ 17,189 MF) pour laquelle on enregistre des régularisations portant sur les années 1995 et 1996 en plus des réajustements de l'année 1997.

La gestion par la communauté urbaine de Lyon, en lieu et place du SYTRAL, des emplacements commerciaux sis au niveau 1 du centre d'échanges de Lyon Perrache permet d'enregistrer une redevance d'occupation du domaine public à notre profit d'un montant de 0,300 MF.

Un réajustement du montant de la contribution au budget de l'assainissement pour le traitement des eaux pluviales provoque un reversement au budget principal de 1,068 MF.

Les annulations des mandats pour ordre passés de façon erronée en 1997 dans le cadre de la cession de la salle des ventes des abattoirs de Corbas entraîne une régularisation sur exercice antérieur par émission d'un titre de recettes d'un montant de 2 MF.

Les écritures pour ordre correspondant aux sorties patrimoniales d'un terrain sis à Chassieu lieu-dit "les Boutières" (6,506 MF) et d'un terrain de la ZAC "d'Yvours" à Pierre Bénite cédé au budget de l'assainissement pour l'extension de la station d'épuration.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT -

- Les dépenses -

351,47 MF sont reportés sur l'exercice 1998. Ils augmentent de 14,7 % l'inscription globale du budget primitif qui représentait 2383 MF mais ils restent, en montant, nettement inférieurs aux reports de l'exercice précédent (709 MF).

Ces restes à réaliser concernent plus spécifiquement les opérations relatives :

- au développement économique et de l'emploi : 55,74 MF,
- aux déplacements urbains : 103,34 MF,
- à la maintenance et au renouvellement : 53,42 MF.

On peut identifier quelques reconductions importantes.

Pour les offres de sites, une réinscription de 10,89 MF pour le secteur de Gerland à Lyon 7^e régularise, sur 1998, le paiement des acquisitions foncières pour le boulevard scientifique et les travaux du parc de stationnement Tony Garnier.

La poursuite des actions engagées en 1997 pour les places de Paris, du Marché et des Tanneurs est rendue possible avec un report de 8,25 MF.

L'achat de foncier et la prise en charge au budget principal des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du PAE Mi-Plaine à Saint Priest figurent pour 13,6 MF dans le montant des restes à réaliser pour le développement économique. C'est également sur l'exercice 1998 que la dépense pour l'aménagement de la rue Colières dans le cadre du pôle de développement à Mions peut être réalisée pour 7,52 MF.

8,63 MF de reports abondent, pour divers sites, le crédit ouvert pour la requalification des zones industrielles.

Les restes à réaliser dans le domaine des déplacements urbains relèvent essentiellement :

- des opérations de voirie individualisées : 28,47 MF,
- des aménagements lancés dans le cadre du programme 1997 de la voirie de proximité : 26,95 MF,
- des chantiers pour le TNP et notamment les échangeurs : 29,33 MF,
- des opérations cofinancées avec le SYTRAL (PAV, réseau intermédiaire) : 11,14 MF.

Pour le domaine de la maintenance, la Communauté régularise cette année pour 15,64 MF des commandes relatives au renouvellement des véhicules lourds de la propreté et de l'incendie et des véhicules légers. Les prestations informatiques pour le développement de diverses applications font l'objet également d'un report significatif de 24,48 MF.

Les annulations de dépenses s'élèvent à 166,85 MF à la clôture de l'exercice 1997. 40,7 MF sont, en mouvements financiers, des écritures pour ordre. 126,2 MF non reconduits concernent des dépenses opérationnelles dont 40 MF au titre des acquisitions foncières à réaliser par avances, pour le compte des communes.

Les propositions nouvelles vous sont soumises pour 127,750 MF.

Un certain nombre de ces propositions concerne le transfert de crédits de compte à compte pour un montant total de 7,96 MF, afin de réajuster les lignes de dépenses déjà ouvertes pour :

- l'achat de matériels de voirie (compte 215 110), l'installation de mobiliers urbains (compte 215 220), les plantations d'arbres (compte 212 100), la réalisation de travaux de voirie et l'intervention sur les réseaux d'assainissement (comptes 231 510 et 231 540) pour des opérations de déplacement urbain et d'urbanisme,
- l'acquisition de matériels techniques, de mobiliers et de bungalows pour les services urbains (comptes 215 830, 218 400 et 213 800).

Certaines inscriptions permettent l'annulation sur exercice antérieur de mandats et leur réémission pour globalement 0,434 MF dans le domaine des déplacements urbains.

Certains mouvements diminuent la prévision de crédits ouverts pour diverses opérations d'aménagement urbain. En effet, 64,93 MF de frais d'études, d'acquisitions foncières et de travaux ne pourront pas être réalisés avant la clôture de l'exercice 1998. Il est donc préférable d'enregistrer ces modifications sur les dossiers suivants :

- Craonne : PAE place Centrale (- 2,50 MF),
- Fontaines Saint Martin : PAE vallon des Vosges (- 4 MF),
- Lyon 3° : PAE Sisley Villon (- 1,7 MF),
- Saint Priest : PAE Mi-Plaine (- 1,6 MF),
- Ecully : ZAC "du Centre" (- 0,844 MF),
- Lyon 6° : terrain de sport Vendôme (- 0,70 MF),
- Lyon 3° : Moncey Paul Bert (- 0,684 MF),
- Lyon 7° : parc de Gerland, skate parc et tennis (- 21,45 MF),
- Lyon 7° : parc de stationnement Seutet (- 0,50 MF),
- Lyon 9° : quartier de Vaise, gare et centre (- 7,5 MF),
- Lyon 9° : quartier de l'Industrie (- 1,084 MF),
- Rillieux la Pape : ZAC "Vancia" (- 1,153 MF),
- Saint Priest : Porte des Alpes (- 6,72 MF), collecteurs (- 5 MF), Poste aux Chevaux (0,603 MF), ZAC "Long de Feuilly" (- 6 MF),
- Saint Priest : avenue de l'Europe (- 1 MF),
- requalification de zones industrielles (- 1,89 MF).

D'autres propositions correspondent à des inscriptions nouvelles.

Pour assurer une offre de site adaptée aux entreprises industrielles, la communauté urbaine de Lyon se porte acquéreur d'un terrain 12, rue Louise Michel à Feyzin appartement à la société TISA. 6MF permettent le financement de cette opération en 1998 dans le cadre du développement économique et de l'emploi.

La convention de mandat que la Communauté a passé avec la société G3A pour la construction de l'Ecole normale supérieure-lettres à Lyon 7° prévoit le versement d'avances de trésorerie. Pour tenir compte du dernier calendrier opérationnel, il est souhaitable d'abonder de 16,04 MF les lignes concernées, afin d'assurer jusqu'à la fin de l'année le règlement des travaux en dépenses au compte 458 115, travaux pour le compte de l'Etat, et en dépenses et en recettes au compte d'avance à mandataire 238 100.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire d'augmenter de 2,10 MF l'enveloppe des travaux pour la création d'un mail autour de l'ENS.

Un disponible de 1,9 MF dégagé sur le crédit d'études pour l'accessibilité de la gare du Val de Saône renforce le poste des travaux de voirie lancés pour le projet tramway.

En matière d'habitat et de politique de la ville, notre collectivité réalise des équipements qui intègrent le patrimoine communautaire. Pour le secteur de la Thibaude 1 dans le DSU de Vaulx en Velin, il est nécessaire de transférer 2,86 MF, du compte de tiers ouvert pour son aménagement, à un compte de travaux.

Un mouvement similaire de 1,315 MF modifie la répartition de la dépense ouverte pour le quartier Lenotre à Rillieux la Pape.

Par ailleurs, plusieurs écritures abondent des opérations DSU confiées à un mandataire. Elles concernent pour :

- 0,146 MF, le DSU le Champlong à Saint Genis Laval,
- 0,136 MF, les travaux de la cité Arc-en-Ciel à Vaulx en Velin,
- 0,092 MF, le square Laurent Bonnevey et 0,552 MF, le site de Parilly sud à Bron.

Ces propositions ainsi que le réajustement de certains comptes d'avances sont rendues possibles par le transfert de disponibles d'autres opérations de développement social des quartiers qui enregistrent un retard de calendrier (place du Commerce à Pierre Bénite par exemple) ou un changement de maîtrise d'ouvrage (liaison Le Golf-Allende à Oullins).

Pour les opérations d'aménagement urbain, plusieurs mouvements sont liés à des cessions foncières. Elles sont au profit :

- de la SCI La Cerisaie : il s'agit d'une vente au franc symbolique d'un tènement chemin des Prés acquis dans le cadre du PAE de Sainte Foy lès Lyon ;
- de la société SODES pour une parcelle à Décines Charpieu, quartier de la Bascule pour 0,025 MF ;
- du budget de l'assainissement pour les terrains enregistrés au budget principal et cédés pour 6,6 MF dans le cadre de la ZAC "d'Yvours" à Pierre Bénite.

Par ailleurs, la Communauté urbaine doit intégrer dans son patrimoine un terrain remis à titre gratuit par la SCI Le Victorian. Il est situé dans le périmètre du PAE Vilette Paul Bert à Lyon 3°, rue Antoine Charial, à l'angle de la rue Etienne Richerand. Un mandat au compte 21 et un titre au compte 13 sont à émettre pour sa valeur, soit 0,302 MF.

8,65 MF correspondent, en dépenses et également en recettes, à la remise à la communauté urbaine de Lyon des équipements de voirie réalisés pour le PAE Mi-Plaine à Saint Priest par la société Devicq, lotisseur, ceci au titre de sa participation au programme de l'opération.

Par rapport séparé, le conseil de communauté doit se prononcer sur la clôture de la convention de mandat relative à la requalification de la place Charles Hernu à Villeurbanne. Cette décision suppose la diminution des crédits de travaux (-2,40 MF) ainsi que des comptes d'avances ouverts pour ce dossier (cf. mouvements financiers).

Egalement dans le domaine de l'urbanisme, une régularisation d'avances versées à la SERL, en 1994 et 1995, pour le mandat foncier de Perrache-sud à Lyon 2° peut être inscrite pour un montant de 0,84 MF. Une proposition similaire est faite en recettes d'investissement sur le compte 238 100.

La Communauté urbaine réalise en mandat de travaux la place de l'Eglise à Dardilly. Ce dossier a été ouvert pour 0,65 MF au budget primitif 1998. La convention signée avec la Commune fixe à 1,10 MF le montant des aménagements à effectuer pour son compte. Pour terminer cette opération, je vous suggère d'inscrire le solde de la dépense, soit 0,45 MF, et la participation attendue de la Commune pour le même montant.

Par un acte notarié, la Communauté cède à la Société financière et immobilière Rhône Alpes (SOFIREL) un terrain lieu-dit "les Boutières" à Chassieu pour la somme de 6,51 MF. La vente est réalisée en deux annuités prévues pour 3,25 MF en 1998, le solde en 1999.

En 1997, les recettes ordonnancées dans le cadre des cessions foncières ont représenté 17,53 MF. Le comité budgétaire du 23 octobre 1997 s'était prononcé pour la réaffectation, en crédit de dépenses, du montant des recettes encaissées supérieures à 10 MF dans ce domaine. Je vous propose donc d'abonder de 7,53 MF le crédit pour l'acquisition de réserves foncières.

Plusieurs propositions nouvelles concernent les opérations de maintenance et de renouvellement.

Dans la rubrique bâtiments, l'acquisition de divers dépôts sur les communes de Feyzin, Lyon 7° et 9° arrondissements ainsi qu'à Villeurbanne, pour la direction de la propreté, est programmée à hauteur de 1,95 MF. Pour cette même direction, 0,50 MF est indispensable pour effectuer des travaux d'aménagement dans le local mis à disposition par la commune de Saint Genis Laval, route de Vourles.

L'achat des dernières surfaces disponibles dans le bâtiment le CLIP à Lyon 3° peut être réalisé pour la fin de l'année à hauteur de 6,65 MF. Cette opération, ainsi que le réaménagement des 2° et 3° étages du bâtiment pour 1,30 MF, permettraient les actions de redéploiement des services communautaires.

Le transfert de l'école de la propreté 29, chemin de la Forestière à Ecully entraîne également l'ouverture d'une ligne de 0,70 MF pour l'adaptation de ces nouveaux locaux.

A l'hôtel de communauté, c'est la restructuration du niveau 01 pour la réorganisation des bureaux du secrétariat général qui peut être programmée. Les travaux sont estimés à 1 MF.

En 1997, le chantier relatif au traitement des charpentes de la halle fourragère quai Pierre Size à Lyon 9° a enregistré un certain retard. Les crédits alors disponibles ont été utilisés pour d'autres opérations de maintenance. Cette année, pour assurer le mandatement des travaux en cours, je vous suggère d'abonder de 3,85 MF la ligne de dépenses correspondante.

4,8 MF ont été ouverts au budget primitif afin de financer la réalisation de claières dans les cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape. Depuis le mois de juin, le cimetière de Rillieux la Pape ne dispose plus de caveaux cessibles. Un programme complémentaire de travaux de 0,60 MF permettra de satisfaire les nouvelles demandes jusqu'à la fin de l'année. Parallèlement, pour ces investissements, il convient de prévoir la récupération de la TVA auprès de la CISE, notre concessionnaire. Il s'agit d'écritures d'ordre ouvertes en dépenses et en recettes pour 0,102 MF.

En 1994, la Communauté a émis un titre de recettes de 3,102 MF à l'encontre de la société STAM Sud-Est dans le cadre de la construction de la cité scolaire internationale à Gerland Lyon 7°. A la fin de 1997, la trésorerie principale a été informée par le liquidateur de l'entreprise que la créance ne pourrait pas être recouvrée. En conséquence, je vous propose l'inscription d'une dépense équivalente, pour annuler le titre d'origine. Cette proposition est rendue possible par transfert de crédits disponibles principalement pour la maintenance de l'hôtel de communauté. 0,137 MF est ouvert en dépenses et en recettes, pour solder des frais de maîtrise d'oeuvre liée à la construction de la cité et qui font l'objet d'un remboursement de la région Rhône Alpes.

Une révision du programme informatique 1998 a été entreprise en juin dernier. Celle-ci a permis d'identifier de nouveaux besoins induits par le lancement du projet tramway (0,50 MF) et l'impact de la réorganisation des services communautaires (1,30 MF). Les dépenses nouvelles vous sont soumises dans ce document. La mise en oeuvre de l'infrastructure fédérale liée à l'ouverture du réseau communautaire (0,50 MF) et l'acquisition d'un nouveau traceur pour l'édition du plan d'occupation des sols (0,94 MF) nécessitent également des mouvements de crédits à l'intérieur de l'enveloppe informatique votée au budget primitif. 0,37 MF correspond à la réaffectation, en dépenses, de l'avoir sur les prestations ICARE de l'année 1997.

En mouvements financiers, des écritures vous sont soumises :

- pour ordre, à hauteur de 91,88 MF : il s'agit de transférer sur un compte d'immobilisation les études effectuées pour le plan de jalonnement, la requalification des zones industrielles et le tronçon nord du périphérique et enregistrer l'intégration patrimoniale des constructions des abattoirs à Corbas. Une proposition similaire en recettes est également prévue pour le même montant ;

- pour la régularisation de nouvelles avances à verser dans le cadre des mandats de travaux de la place de Francfort et de la rue Bouchut à Lyon 3° (5,5 MF) une prévision de recettes est simultanément ouverte. Inversement, l'avance pour l'aménagement de la place Charles Hernu à Villeurbanne est annulée à hauteur de 2,688 MF ainsi qu'en recettes. Celle concernant la ZAC "Long de Feuilly" à Saint Priest est également supprimée dans les mêmes conditions (6 MF). D'autres écritures réajustent les lignes ouvertes dans le cadre des DSU (0,767 MF).

Budget supplémentaire 1998 - budget principal - section d'investissement - dépenses (en F) - tableau n° 4 -

Opérations	Reports (1)	Propositions nouvelles (3)	Total (4=1+3)
développement économique et emploi	55 744 825,60	- 37 110 023,02	18 634 802,58
offres de sites	25 947 906,50	- 42 461 537,60	- 16 513 631,10
opérations d'urbanisme "économique"	21 164 632,54	7 046 664,00	28 211 296,54
requalification de ZI - Reconquête des friches	8 632 286,56	- 1 695 149,42	6 937 137,14
grands équipements d'agglomération	13 267 700,00	18 140 000,00	31 407 700,00
déplacements urbains	103 342 444,91	- 2 003 112,78	101 339 332,13
tronçon nord du périphérique	29 333 320,51	0,00	29 333 320,51
voirie individualisée	28 473 033,35	- 1 000 000,00	27 473 033,35
actions de proximité	29 064 981,50	- 265 112,78	28 799 868,72
transports en commun	11 448 961,09	0,00	11 448 961,09
gestion du trafic	5 022 148,46	0,00	5 022 148,46
tronçon nord du périphérique en régie		- 738 000,00	- 738 000,00
habitat et politique de la ville	28 910 826,99	- 68 559,70	28 842 267,29
développement social urbain	28 910 826,99	- 68 559,70	28 842 267,29
aménagement urbain	30 634 877,21	- 12 480 098,59	18 154 778,62
plan d'aménagement d'ensemble	8 012 892,68	- 7 897 600,00	115 292,68
ZAC - travaux et participations	20 531 244,53	- 4 397 200,00	16 134 044,53
centralité et urbanisme commercial	2 090 740,00	- 1 025 298,59	1 065 441,41
terrains d'urbanisme	0,00	840 000,00	840 000,00
aménagements des espaces publics	9 237 197,42	450 000,00	9 687 197,42

investissement foncier	33 272 276,93	14 039 463,00	47 311 739,93
réserves foncières	16 441 583,65	7 533 543,00	23 975 126,65
autres investissements fonciers	16 830 693,28	6 505 920,00	23 336 613,28
écologie urbaine	11 570 078,91	0,00	11 570 078,91
propreté	11 570 078,91	0,00	11 570 078,91
incendie et secours	2 488 876,63	70 000,00	2 558 876,63
maintenance et renouvellement	53 417 307,91	22 316 422,91	75 733 730,82
batiments	10 653 426,29	20 056 759,67	30 710 185,96
informatique	24 482 873,94	2 166 348,24	26 649 222,18
ouvrages d'art	1 015 975,30	0,00	1 015 975,30
meubles et matériels	1 619 961,19	-486 685,00	1 133 276,19
véhicules	15 645 071,19	580 000,00	16 225 071,19
sous-total (hors mouvements financiers)	341 886 412,51	3 354 091,82	345 240 504,33
mouvements financiers	9 582 116,57	124 396 903,59	133 979 020,16
remboursement anticipé de l'emprunt	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00
avances	9 582 116,57	13 618 017,00	23 200 133,57
intégrations patrimoniales dont CIBEVAL	0,00	96 748 533,15	96 748 533,15
immobilisations			
différence négative sur cessions de biens	0,00	34 247,06	34 247,06
sécurité budgétaire		298 726,89	298 726,89
avance au budget des régions directes		10 997 379,49	10 997 379,49
total général	351 468 529,08	127 750 995,41	479 219 524,49

- Les recettes -

Les restes à réaliser, en recettes d'investissement à la fin de 1997, sont de 1 023 MF soit 35,75 % de la prévision totale de l'exercice 1997 (2,862 MF). 445,67 MF constituent des reports sur 1998.

63,96 MF sont des recettes opérationnelles : 21 MF sont attendus pour les opérations DSU ; 13,76 MF de participations restent à encaisser pour le tronçon nord du périphérique.

381,71 MF relèvent des mouvements financiers : 350 MF sont reportés au titre du programme de la dette à long terme ; 31,71 MF constituent des restes à réaliser pour la régularisation des avances versées aux mandataires.

577,50 MF sont annulés principalement sur les opérations financières (533,20 MF). On notera la diminution de 254,6 MF du programme d'emprunt communautaire et les 247,71 MF correspondant au virement de la section de fonctionnement qui ne donne pas lieu à une exécution budgétaire.

Comme en dépenses, 40 MF sont annulés pour les écritures sur acquisitions foncières réalisées par avances pour le compte des communes.

Les propositions nouvelles en recettes d'investissement représentent 538,4 MF.

Dans le domaine opérationnel, les propositions nouvelles prévoient essentiellement les écritures liées aux opérations foncières :

- pour les aménagements urbains : les sorties patrimoniales des terrains cédés (0,035 MF) ou les remises d'immobilisations dans le cadre des PAE Villette Paul Bert à Lyon 3° et Mi-Plaine à Saint Priest (8,948 MF) ;

- l'annuité 1998 de 3,25 MF pour la vente à la société SOFIREL d'un terrain à Chassieu dans le domaine de l'action foncière.

Le changement de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du centre commercial du Prainet à Décines Charpieu conduit à annuler une participation de l'Etat estimée à 0,50 MF.

Par ailleurs, la participation de la ville de Dardilly, pour poursuivre les travaux de la place de l'Eglise réalisés pour son compte, est inscrite à hauteur de 0,45 MF (cf. aménagement espaces publics).

La cession de la salle des ventes des abattoirs de Corbas pour 2 MF à la Société des viandes de Lyon et la vente de matériels techniques d'une valeur de 0,603 MF à CIBEVIAL constituent les propositions nouvelles des grands équipements structurants.

Plusieurs annulations de mandats sur exercices antérieurs figurent en propositions nouvelles pour les déplacements urbains (0,434 MF) et, dans la rubrique foncier (2,835 MF), il s'agit d'ouvrir une ligne pour annuler les mandats d'achat de tènements dans le périmètre de la ZAC de Saint Romain au Mont d'Or. Ces acquisitions doivent être supportées par le budget des opérations d'urbanisme en régie directe.

Par ailleurs, l'annulation des crédits de travaux pour la ZAC "de Vancia" à Rillieux la Pape, le parc de Gerland à Lyon 7° et le quartier de la Gare à Lyon 9° entraîne la suppression des recettes attendues de nos partenaires pour un montant total de 24,38 MF.

Inversement, il convient d'inscrire de nouvelles recettes dans le cadre des actions de proximité. Il s'agit d'une participation de l'Etat de 0,47 MF et du département du Rhône de 0,39 MF pour la construction d'une liaison cyclable entre le quartier des Minguettes et la gare de Vénissieux.

Les réajustements pour les mouvements financiers sont les plus élevés avec 537,8 MF.

Tout d'abord, l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 1997 vous est proposé pour 410,65 MF en réserves au compte 106 800.

La plupart des autres propositions ont une contrepartie :

- en dépense d'investissement : c'est le cas pour l'immobilisation des frais d'études (5,306 MF), l'intégration patrimoniale des bâtiments des abattoirs de Corbas (30,81 MF), la régularisation des avances aux mandataires de la Communauté urbaine (10,13 MF).

- en dépenses de fonctionnement : une correction de 16,887 MF est apportée sur les lignes ouvertes pour l'amortissement des études, biens meubles et immeubles de rapport.

Budget supplémentaire 1998 - budget principal - section d'investissement - recettes (en F) - tableau n°5 -

Opérations	Reports (1)	Propositions nouvelles (2)	Total (3=1+2)
développement économique et emploi	9 328 560,78	- 14 579 873,60	- 5 251 312,82
offres de sites	6 565 000,00	- 23 226 537,60	- 16 661 537,60
opérations d'urbanisme "économique"	2 763 560,78	8 646 664,00	11 410 224,78
grands équipements d'agglomération		2 603 000,00	2 603 000,00

déplacements urbains	19 671 644,20	1 295 147,12	20 966 791,32
tronçon nord du périphérique	13 755 260,40	0,00	13 755 260,40
voirie individualisée	5 073 626,80	0,00	5 073 626,80
actions de proximité	643 767,00	1 295 147,12	1 938 914,12
transports en commun	198 990,00	0,00	198 990,00
habitat et politique de la ville	21 242 844,35	- 500 000,00	20 742 844,35
développement social urbain	21 242 844,35	- 500 000,00	20 742 844,35
offices d'HLM			
aménagement urbain	2 167 798,10	3 537 647,06	5 705 445,16
plan d'aménagement d'ensemble	1 176 148,10	304 283,76	1 480 431,86
ZAC - travaux et participations	491 650,00	- 1 119 636,70	- 627 986,70
centralité et urbanisme commercial	500 000,00	0,00	500 000,00
terrains d'urbanisme		4 353 000,00	4 353 000,00
aménagement des espaces publics	3 475 752,00	450 000,00	3 925 752,00
investissement foncier	6 830 693,28	7 110 686,56	13 941 379,84
réserves foncières	0,00	2 834 932,15	2 834 932,15
autres investissements fonciers	6 830 693,28	4 275 754,41	11 106 447,69
écologie urbaine	1 240 240,00	0,00	1 240 240,00
propreté	1 240 240,00	0,00	1 240 240,00
maintenance et renouvellement	0,00	708 910,47	708 910,47
batiments		342 562,23	342 562,23
informatique		366 348,24	366 348,24
sous-total (hors mouvements financiers)	63 957 532,71	625 517,61	64 583 050,32
mouvements financiers	381 708 220,12	537 776 027,21	919 484 247,33
dette à long terme	350 000 000,00	8 500 000,00	358 500 000,00
amortissements	0,00	16 887 550,97	16 887 550,97
régularisations d'avances (hors gestion dette)	31 708 220,12	16 686 533,68	48 394 753,80
intégrations patrimoniales dont CIBEVIAl	0,00	94 748 533,15	94 748 533,15
différence positive sur cessions de biens	0,00	2 247 000,00	2 247 000,00
cautions Centre d'Echanges de Lyon-Perrache	0,00	55 860,00	55 860,00
virement de la section de fonctionnement excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	0,00	- 12 000 000,00	- 12 000 000,00
total général	445 665 752,83	538 401 544,82	984 067 297,65

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention passée avec le ministère de l'équipement ;

Vu ses délibérations n° 1997-1996 en date du 9 juin 1997 et celles en date des 27 janvier et 16 décembre 1997 ;

Vu la convention de mandat passée avec la société G3A ;

Vu les décisions du comité budgétaire en date du 23 octobre 1997 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1998 du budget principal arrêté à la somme de 1 534 214 198,06 F, tant en dépenses qu'en recettes.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable, cette approbation porte sur les montants à l'échelon du chapitre dans chacune des sections, le budget étant voté en M 14 par nature.

3° - Décide de :

a) - l'affectation de 410 650 549,41 F d'excédent de clôture de fonctionnement à la couverture du déficit de clôture de l'investissement,

b) - de l'attribution des subventions et fonds de concours à des tiers tels qu'ils apparaissent dans l'état annexé au budget.

4° - Autorise monsieur le président à solliciter auprès des organismes prêteurs les emprunts à réaliser pour assurer la trésorerie et les moyens de paiement de l'exercice 1998.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,